DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260427-2026_039-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 21 avril 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-SIX en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER Alain, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, Mme MINIER Céline, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, M GUEGAN Sébastien, Mme DUPONT Liliane, M AGOYER Rodolphe, Mme DANDIN Natahalie, M RAVAILLER Michel, Mme CUPIF Angélique, M MAUDET-CARRION Richard, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, M ORAIN Damien, Mme JOUAULT Claire, M DONVAL Florian, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusé : Mme SANCEAU Fanja donne pouvoir à Mme QUENACH DE QUIVILLIC

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran

***

Délibération 2026-039 – Finances – RASED – Convention de financement 2026-2028

Il est exposé au conseil municipal que la commune prend en charge depuis 2017 les frais en lien avec les services du RASED de Saint-Aubin-d'Aubigné qui sont composés d'une psychologue scolaire et d'une maitre « E » conseillant les enseignants et prenant en charge des groupes d'élèves en difficulté.

Ce budget géré par la commune comprend les fournitures de fonctionnement et équipements d'investissement nécessaires (consommables, téléphonie, mallette pédagogique de test, etc.) à l'activité du service.

Le secteur d'intervention du RASED de Saint-Aubin-d'Aubigné comprend les communes du Pays d'Aubigné : Andouillé-Neuville, Feins, Gahard, Saint-Médard-sur-Ille, Mouazé, Sens de Bretagne, Vieux-Vy sur Couesnon et Saint-Aubin-d'Aubigné ainsi que les communes de Cuguen, Dingé et Hédé-Bazouges.
Une convention de 3 ans avait été établie avec les communes en fixant une contribution au budget du RASED à hauteur de 1.50€ par élève, tout en prévoyant d'en revoir le montant si celui-ci s'avérait insuffisant ou excessif.
Le bilan de cette deuxième convention 2023-2025 est le suivant :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260427-2026_039-DE

Bilan financier convention RASED 2023-2025

Ville	Effectifs moyens 2023-2025	Cotisation annuelle moyenne 2023-2025
Andouillé-Neuville	130,00	80,78
Feins	106,33	64,93
Gahard	131,33	79,44
Montreuil-sur-Ille (2023-2024)	172,00	76,36
Saint-Médard-sur-Ille (2025)	138,00	134,55
Mouazé	224,67	138,08
Sens-de-Bretagne	183,67	110,88
Vieux-Vy-sur-Couesnon	125,67	78,21
Cuguen	91,00	56,34
Dingé	134,00	82,37
Hedé-Bazouges	248,67	153,78
Saint-Aubin-d'Aubigné	324,33	198,67
EFFECTIFS MOYENS TOTAL	**1860,33**	**1139,24**
	Coût moyen annuel par élève	0,61 €

Postes de dépenses	Montant	Montant annuel moyen
Ordinateur	864,00 €	288,00 €
Livres	401,15 €	133,72 €
Fournitures administratives et pédagogiques	1 074,75 €	358,25 €
Frais télécom	1 077,81 €	359,27 €
TOTAL	**3 417,71 €**	**1 139,24 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **AUTORISER** Madame la Maire à renouveler la convention (cf. pièce jointe) avec les communes concernées par le service RASED pour les années 2026 à 2028, sur la base de 1.50 € par élève. Sur cette base, le montant annuel sollicité auprès de chaque commune est le total des dépenses réalisées par le service RASED divisé par le nombre d'enfants communiqué chaque année par l'académie,
. **AUTORISER** Madame la Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Secrétaire de séance
M Emmanuel PERAN

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL